ASSEMBLÉE NATIONALE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

Gabriel SERVILLE
Député de la Guyane
Secrétaire du Bureau de l'Assemblée Nationale
Membre de la Commission de la recevabilité des Lois
Membre de la Délégation française de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie
Membre de la Commission d'évaluation des politiques publiques en Outre-mer
Membre de la Commission du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire

Paris, le 10 septembre 2013

Philippe MARTIN
Ministre de l'écologie,
Du développement durable
Et de l'énergie

Ref :02/09/13/TL/GS
Objet : Orpaillage illégal au cœur du Parc Amazonien de Guyane
Copie : PAG

Monsieur le ministre.

Ce lundi 9 septembre 2013 était saisie puis détruite une barge d'exploitation aurifère illégale sur les rives du Maroni, fleuve frontalier entre la France et le Suriname. En une seule journée, 23 barges similaires avaient été observées par des représentants de la WWF qui ont alerté une fois de plus les élus sur la situation catastrophique dans laquelle se trouve la moitié sud de la Guyane du fait des externalités néfastes de l'orpaillage clandestin. Cette saisie intervient quelques jours après la parution d'un rapport qui révèle une augmentation de 120% en deux ans du nombre de chantiers illégaux sur le territoire du Parc Amazonien de Guyane. Cela porte le nombre de chantiers illégaux en activités à 114 sur cette partie du territoire français faisant pourtant l'objet de mesures strictes de conservation et de protection, et à plus de 700 le nombre de chantiers illégaux recensés sur l'ensemble de la Région Guyane. Ces chiffres, particulièrement alarmants et inattendus quand on connait le bilan plutôt positif des opérations Harpie ces dernières années, coïncident malheureusement avec le retrait de l'ordre du jour de la Chambre des députés brésiliens du vote du décret de ratification de l'accord bilatéral de coopération France-Brésil en matière d'orpaillage clandestin du 23 décembre 2008.

Aussi souhaiterais-je vous rencontrer en présence des responsables du Parc National Amazonien de Guyane afin de faire le point sur la situation actuelle et les solutions envisageables. Il s'agira d'aborder les conditions de protection de notre environnement en vue de rendre effectives et pérennes les mesures de préservation et de valorisation arrêtées par nos institutions.

Je joins à ce courrier un compte rendu de la mission d'études que j'avais menée en juin dernier au Brésil et à l'occasion de laquelle nous avions rencontré les ministères et parlementaires brésiliens concernés par les questions de coopération en matière de lutte contre l'orpaillage illégal et la pêche clandestine.

Je vous prie, Monsieur le ministre, de croire en l'assurance de ma considération distinguée.

Gabriel SERVILLE

Assemblée Nationale- Palais Bourbon- 126 rue de l'Université-75355 Paris CEDEX 07 SP
Permanence parlementaire BP 929- 97341 Cayenne CEDEX
Portable : 06 94 40 76 16 Fixe : 01 40 63 32 58 / 01 40 63 32 08
Mail : gserville@assemblee-nationale.fr